



Qui doit on prendre en compte...

Par **vincent**, le **16/10/2009** à **17:27**

Bonjour, je suis en instance de divorce, mon ex pour la 2ème fois fait appel de la décision du juge. La 1ère fois elle a jugé qu'elle n'avait pas obtenu grand chose: 150€ pour ma fille de 7 ans en pension alimentaire. A savoir que j'ai moi-même mes deux autres enfants à charges 17 et 21 ans. Elle avait demandé 150€ pour ma petite malgré que j'avais nos deux autres enfants à charges. J'ai accepté pour ma fille. Pour l'appel elle demande en plus une prestation compensatoire, le juge lui refuse. Maintenant suite à la décision de l'appel, elle refait appel de cette décision. Elle redemande une prestation compensatoire... Bref. Tout ça me coûte à chaque fois des frais d'avocat, d'avoué, et cerise sur le gâteau, vu qu'elle bénéficie de l'aide juridique, je lui dois la moitié de ses frais... Affolant. Suite au 2ème appel mon avocat me demande de lui communiquer mes frais mensuels (edf eau gaz etc), avec mes revenus. Maintenant j'ai une amie avec qui je vis et mon ex l'a signalé. Est-ce normal d'inclure dans mes revenus mensuels le salaire de mon amie? Je ne vois pas ce que mon amie vient faire dans l'histoire... merci pour vos réponses